

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2026-171

A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants,

Vu la demande de Monsieur BOURRY Julien 5, rue de la Résistance afin d'effectuer son déménagement,

A R R E T E :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit face aux 8 à 18, rue de la Résistance, et ce, **le samedi 12 septembre de 7h à 17h.**

Mr BOURRY est autorisé à stationner un véhicule devant le 5, rue de la Résistance.

ARTICLE 2 : Une signalisation temporaire sera mise en place.

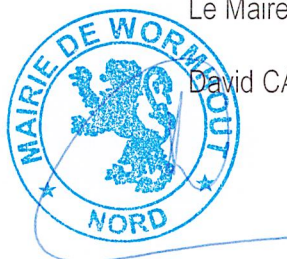
ARTICLE 3 : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Cet arrêté sera publié et adressé au demandeur et transmis à Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout.

Fait à WORMHOUT, le 01/09/2026

Le Maire,

David CALCOEN



Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 01/09/2026
Le Maire,
David CALCOEN





Publié le : 02/09/2026 14:22 (Europe/Paris)

Collectivité : Wormhout

https://www.ville-wormhout.fr/documents_administratifs/77021

Département :
NORD

Commune :
WORMHOUT

Section : AH
Feuille : 000 AH 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 01/09/2026
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC50
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
PTGC de DUNKERQUE
Service Départemental des Impôts
Fonciers 37 RUE SAINT-MATTHIEU
59140
59140 DUNKERQUE
tél. 03.28.22.67.29 - fax
sdif.nord.ptgc@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

